



COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU DE LA CLE Mercredi 03 mars 2021

Ordre du jour

Préparation de la réunion de la CLE du 19 Mars 2021 relative à :

- L'Examen et avis sur le projet de SDAGE/Programme de Mesures Loire Bretagne 2022-2027
- La validation des Mises à jour d'inventaires de cours d'eau et zones humides effectués en 2020
- 2 points sont rajoutés à l'ordre du jour : consultation sur l'arrêté cadre sécheresse et examen des scénarios concernant le projet de rocade Nord de Fougères
- Divers : M. Bichon arrive en séance avec une demande d'examen de sa demande concernant la station Ardevon-Mont Saint Michel

Etaient présents :

Feuille de présence Réunion de bureau du 03 Mars 2021

Organisme	Titre	Nom	Prenom	Mail	Inscription	Signature	Remarque
UFC-Que choisir	Monsieur	BELLOIR	Daniel	daniel.belloir@wanadoo.fr	Oui		
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	Monsieur	BICHON	Vincent	vincent.bichon@wanadoo.fr	excusé		
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin de la Mayenne	Monsieur	BOIVENT	Joseph	j.boivent@orange.fr	Oui		
La Passiflore	Monsieur	BOUREL	Gérard	gerard.bourel@free.fr	Oui		
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	CHAPDELAIN	Rémi	chapelaine.maire@orange.fr			
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	COUASNON	Hubert	hubert.couasnon@hotmail.fr			
Syndicat Loisanse Minette	Monsieur	DESLOGES	Jean	desloges.jean@wanadoo.fr			
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	EON	Jean-Yves	jeanyves.maryvonne@orange.fr	Oui		
Groupe des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	Madame	FRETAY	Sonia	sonia.fretay@orange.fr	Oui		
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne	Monsieur	HURTAUD	Frédéric	contact@hurtaud-restoux.bzh	Oui		
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	JANVIER	Thomas	maire@maenroch.fr	Oui		
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Monsieur	Le directeur	ou son repr	Patrick.LUNEAU@eau-loire-bretagne.fr	excusé		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	Monsieur	Le directeur	ou son repr	yann.duwelz@manche.gouv.fr			
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	Monsieur	Le directeur	ou son repr	martine.pinard@ille-et-vilaine.gouv.fr			
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Monsieur	Le sous-préfet de Fougères-Vitré	ou son repr	sp-fougeres-vitre-secretariat@ille-et-vilaine.gouv.fr			
Chambre d'Agriculture de la Manche	Monsieur	LECOMPAGNON	Philippe	sbaladier@manche.chambagri.fr	Excusé		
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Madame	LEFEUVRE	Diana	d.lefeuvre@fougères.fr	Excusée		
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Poissons	Monsieur	LEMEE	Hervé	herveleeme@orange.fr	excusé		
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	LEONARD	Gilbert	leonard.gilbert@wanadoo.fr			
Fougères Agglomération	Madame	PARLOT	Cécile	cparlot@fougères-agglo.bzh			
Collectivité Eau du Bassin Rennais	Monsieur	PINAULT	Pascal	pascal.pinault@mfr.asso.fr			
Syndicat départemental de l'Eau de la Manche	Monsieur	RABASTE	Yann	y.rabaste18@gmail.com	excusé		
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	SALMON	Florian	gaec.salmon.luitre@orange.fr	Oui		
Syndicat départemental de la propriété privée rurale	Monsieur	BARBIER	François	francois.barbier@millenis.com	Oui		Invité
REEPF	Monsieur	JUIGNET	Ludovic	educenviro.paysfougères@gmail.com	excusé		Invité

Assistaient également :

- LE ROY Sylvie, Syndicat du bassin versant du Couesnon
- GAUTHIER Emmanuelle, Syndicat du bassin versant du Couesnon

Rédaction : Emmanuelle Gauthier, Sylvie Le Roy

Relevé de décisions

- **EXAMEN ET PROPOSITION D'AVIS SUR LE PROJET DE SDAGE/PROGRAMME DE MESURES LOIRE BRETAGNE 2022-2027**

Conclusion Post réunion M. Boivent : la prochaine CLE sera consacrée à la présentation du document avec un premier avis basé sur la proposition du bureau.

Après une autre CLE consacrée à la question spécifique sur les NAEP, l'avis sera le cas échéant complété sur ce thème, et envoyé au comité de bassin et à l'AELB.

- **INVENTAIRE COUS D'EAU ZONES HUMIDES**

La proposition suivante va être faite à la CLE : rajouter une étape dans la procédure de mise à jour des inventaires de cours d'eau qui consisterait à vérifier auprès des services de l'Etat, le cas échéant, la légalité des modifications apportés au cours d'eau et plus particulièrement le respect de la règle du SAGE Couesnon.

Post-réunion : une réponse des services de la DDTM35 sera faite sur ce point en réunion de CLE.

- **ARRETE CADRE SECHERESSE**

Post-réunion : compte tenu de l'ordre du jour déjà dense, et de la sollicitation récente des CLE par la DDTM35 (le 24 Février avec un délai de 21 jours pour répondre) il est proposé de ne pas examiner ce point en CLE et de considérer que la réponse faite le syndicat du bassin versant du Couesnon est suffisante.

- **CONTOURNEMENT NORD DE FOUGERES**

Le bureau ne va statuer pour ou contre la rocade, il donnera juste un avis. Nous n'avons pas le temps d'aborder ce point en bureau aujourd'hui, les documents seront envoyés aux membres du bureau et présentés à la CLE.

- **DIVERS : STATION d'ARDEVON -MONT SAINT MICHEL**

Avis du bureau de CLE repris par M. Boivent :

On souhaite que le rejet ne se fasse pas directement dans le Couesnon et que soit étudiée une solution alternative comme par exemple l'implantation d'une saulaie dans la parcelle voisine en traitement complémentaire avant rejet au milieu.

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur le site internet du SAGE Couesnon : <http://www.sage-couesnon.fr/accueil/fr/reunions-cle/var/lang,FR,rub,8572.html>

– **EXAMEN ET PREPARATION D'UN AVIS SUR LE PROJET DE SDAGE/PROGRAMME DE MESURES LOIRE BRETAGNE 2022-2027**

Mme Le Roy présente les grandes lignes du nouveau projet de SDAGE et du Programme de Mesures associé 2022-2027, ainsi que le résumé de la partie qualité de l'eau avant d'en venir à la situation sur le Couesnon et la proposition d'avis. L'ensemble des chapitres seront présentés en CLE.

Le SDAGE et le programme de mesures sont des documents respectivement de 400 et 200 pages.

La SDAGE est l'outil français de réponse à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Le programme mesures définit les moyens à mettre en œuvre par masse d'eau pour répondre aux objectifs et orientations du SDAGE. Il est décliné et précisé dans la PAOT au niveau départemental toujours par masse d'eau.

Localement les SDAGE sont déclinés en SAGE qui peuvent préciser et aller plus loin sur certains points en fonction des enjeux de leur territoire.

L'objectif est le bon état des masses d'eau en 2027 : le nouveau projet de SDAGE prévoit de passer de 24% à 61% des masses d'eau en bon état.

On constat sur la carte de l'état écologique des cours d'eau que l'Est de la Bretagne est plus dégradé que l'ouest. Mme Le Roy explique cela par des aménagements de cours d'eau plus importants à l'est dans le passé.

M. Salmon : La différence entre l'Est et l'Ouest de la Bretagne est surtout liée au climat. Comme il y a moins de précipitations à l'Est, il y a eu mise en place de retenues d'eau depuis très longtemps.

M. Pinault : Dans l'opinion publique française, la pollution est en Bretagne alors qu'on constate sur la carte du bassin Loire-Bretagne que les masses d'eau sont plus dégradées en Vendée et Poitou.

Est-ce nos efforts qui ont permis d'atteindre ces résultats ? On peut mieux faire mais on n'est pas les pires. C'est important de le souligner. Par contre, ce serait dommage que l'AELB mette plus de financements sur les secteurs plus « rouges » que la Bretagne. Il faut être vigilant là-dessus.

M. Boivent : La Bretagne a eu de gros soucis sur la qualité physico-chimique de l'eau, surtout les nitrates mais elle a su mener des actions (on se souvient des programmes Bretagne Eau Pure mis en place dès les années 1990) et les résultats sont là.

Mme Le Roy : Il y a eu certes des améliorations en matière de qualité des eaux en Nitrates. Mais, il y a aussi des problèmes avec les pesticides en Bretagne même si la DCE s'intéresse très peu aux pesticides (parmi les quelques pesticides pris en compte, beaucoup sont interdits). En revanche à travers l'état des lieux du nouveau SDAGE, un panel plus large de pesticides ont été suivi et sur le BV Couesnon en particulier on constate que la pression en pesticides est importante sur 90% des masses d'eau (toutes sauf le Chênélais).

M. Bourel : La différence entre l'Est et l'Ouest de la Bretagne s'explique aussi car l'Ille et Vilaine est le département le plus urbanisé de Bretagne.

M. Boivent alerte sur les nouvelles normes de potabilisation de l'eau.

M. Janvier : Nous sommes à un changement de paradigme. C'est tout l'enjeu actuel de trouver l'équilibre entre le développement de nos territoires et la qualité de l'eau.

M. Pinault : On a la chance d'accueillir de la population, ça c'est une chance. On va avoir besoin d'eau potable. La potabilisation coûte très cher. Et pourtant on constate du gaspillage et des consommations que je qualifierai de futiles : Des piscines qui sont de plus en plus nombreuses. La consommation d'eau par habitant explose. D'autres enjeux : renouveler toutes les conduites d'eau. Il faut s'attendre à une augmentation du prix de l'eau. Cela permettra peut-être aussi moins de gaspillage.

Le SDAGE confirme les réductions de flux de nitrates pour lutter contre l'eutrophisation marine. Reconnaissance d'un problème d'eutrophisation en baie du Mont-Saint-Michel.

M. Bichon : Nous avons un souci avec la station d'épuration d'Ardevon. Suite au COVID, nous ne pouvons plus épandre sur la parcelle prévue à cet effet. Maintenant l'AELB nous impose de rejeter directement dans le Couesnon nos eaux trop chargées. Alors qu'il y a un canal, classé cours d'eau à côté qui permettrait de rejeter de façon beaucoup plus cohérente, écologique. C'est une aberration écologique que de rejeter directement dans le Couesnon. Le canal ne devrait pas être classé cours d'eau. Nous devons faire remonter au SDAGE les incohérences constatées sur le terrain. C'est notre rôle.

M. Boivent : Nous traiterons ce point en fin de bureau.

M. Bourel : Il aurait été intéressant d'envoyer les commentaires de l'autorité environnementale sur le SDAGE : 40 pages. Je suis étonné qu'on ne parle même pas de ce document. Ce n'est pas à moi de vous l'envoyer. C'est au SAGE.

M. Boivent : Notre objectif est de rendre compréhensif le SDAGE au niveau local. On attend une réponse très concrète par des travaux. Nous ne sommes pas l'administration.

M. Bourel : On est là pour pousser l'administration.

M. Boivent : Concernant La Couyère, la définition de l'AAC (aire d'alimentation de Captage) est réalisée. Une étude est en cours sur la mise en place de PSE avec la Chambre d'agriculture. On essaiera de rester dans le volet contractuel si ça ne suffit pas on mettra en place des mesures obligatoires.

M. Belloir : Les eaux pluviales : quelles conséquences sur les PLUI ?

Mme Le Roy : Le SAGE Couesnon ne prévoit qu'une recommandation sur la réalisation de Schéma directeur des Eaux pluviales mais ne rentre pas dans les détails. Dans le cadre du SDAGE actuel (2016-2021) et c'est confirmé dans le nouveau projet, il y a nécessité de mieux gérer les eaux pluviales avec des objectifs chiffrés et cela doit se faire en parallèle des projets d'urbanisme encadrés par les PLU/PLUi.

M. Hurtaud : Quid d'Echerichia coli ? Par ailleurs, avant le barrage, il y a de la vase et les micropolluants s'y imbriquent. Cet aspect manque dans votre présentation.

M. Boivent : Avant c'était l'inter-SAGE qui s'occupait de cette question. Aujourd'hui l'inter-SAGE est en roue libre. Il faut qu'on s'intéresse plus à cette question.

Mme Le Roy : en effet, nous n'avons pas encore parlé de pollution bactériologique. Mais l'Inter-SAGE de la baie du Mont Saint Michel puis le SAGE Dol qui a pris le relais de l'animation sur cette thématique, a mené une étude de profils de vulnérabilité et le programme d'actions a été validé en décembre 2020. Des actions sont ciblées dans la bande des 15km sur l'assainissement collectif et non collectif et les collectivités concernées vont devoir réaliser ces travaux.

M. Hurtaud : J'étais à une réunion où le Président du Conseil régional de Bretagne a précisé qu'il exigeait des stations d'épuration liées au nb d'habitant dans les communes en littoral. Si ça n'est pas fait, le préfet peut geler les possibilités de développement.

M. Bichon : On est justement sur le sujet que j'ai évoqué sur Ardevon.

M. Bourel : Sur les captages prioritaires, qu'il ne faut pas oublier les Drains de la forêt de Fougères.

M. Boivent : Les drains de la forêt de Fougères ne sont pas classés prioritaires. Ils sont relativement mieux protégés que d'autres captages car ils sont surtout situés en forêt. Mais bien sûr, on protège ces drains notamment par les périmètres de protection de captage.

Un schéma sera à mettre en place par la CLE pour chacune des 5 nappes à réserver dans le futur à l'alimentation en eau potable. Le contenu de ces schémas devra à terme être intégré dans les documents du SDAGE.

Mme Le Roy propose que le BRGM vienne expliquer comment ils ont déterminé et délimité les NAEP (Nappes à réserver pour l'Eau potable pour le futur), afin que la CLE puisse émettre un avis éclairé sur cette partie du SDAGE.

M. Boivent : Pour les problèmes de pénurie d'eau il y a des dérogations pour donner le temps de mettre en place des alternatives. 95% du temps, on a assez d'eau dans les rivières. On ne fera pas de barrage, ça c'est clair. Nos réserves ce sont les eaux souterraines ou les zones humides. Il y a aussi de l'interconnexion qui se met en place.

M. Bourel : Je tiens à alerter la CLE que dès le mois d'avril, nous avons des assecs de cours d'eau. Avec les aléas climatiques il y a plus d'assecs.

Mme Le Roy : L'étude en cours sur la gestion quantitative de l'eau va traiter précisément de l'ensemble des problématiques liées à la ressource en eau d'un point de vue quantitatif.

M. Bourel : L'étude de M. Le Bihan sur les têtes de bassin versant devrait être présentée aux membres de la CLE.

M. Salmon : On ne peut pas présenter toutes les études qui plaisent à chacun.

M. Hurtaud : Je pourrai vous transmettre tout ce qui s'est passé en décembre sur la qualité des eaux côtières.

Une proposition d'avis sur le projet de SDAGE et de programme de mesures est proposée au bureau.

M. Besnier : Je ne conteste pas la nécessité de renforcer les moyens de la police mais n'y-a-t-il des moyens supplémentaires à mettre en place pour informer, sensibiliser et éduquer les différents acteurs sur l'intérêt de préserver les ressources en eau. N'est-ce pas le B.A.B.A ? Il est essentiel de sensibiliser tout le monde sur la consommation excessive d'eau. Il ne faut pas jeter la pierre sur certains acteurs, il faut développer la responsabilité collective.

Mme Le Roy : Déjà plusieurs actions de sensibilisation ont été mis en place par la cellule du SAGE notamment auprès du public agricole¹ et nous travaillons ainsi que les animateurs de bassin versant avec le REEPF en ce sens pour toucher les scolaires et les particuliers. Néanmoins les moyens alloués par l'AELB pour les actions de sensibilisation sont plafonnés par contrat de bassin versant. Pour les scolaires par exemple, c'est 5000€ maximum par an.

M. Boivent : On a déjà fait des années de sensibilisation et parfois on désespère. C'est aussi très important que la police de l'eau soit là. Par exemple dans le cas des propriétaires de Moulin certains ont complètement refusé d'aménager leur barrage, certains estiment même que l'eau en amont du vannage leur appartient. Que faire d'autre que faire intervenir l'administration ? Sur un autre BV, celui de l'Airon, suivi par le SMPBC sur le SAGE Sélune, on a toujours demandé à la police de l'eau d'être présente mais on a surtout fait jouer le levier de la sensibilisation. La police était présente au cas où pour contrôler mais sans verbaliser.

M. Besnier : Oui bien sûr je ne dis pas le contraire. Mais j'insiste sur l'intérêt de la sensibilisation et l'éducation. Pour exemple, Enercoop achète 1€ de plus l'électricité et avec cette prime elle fait de l'éducation. Il faut comme Enercoop qu'on dégagne un budget pour l'éducation. Je suis là pour qu'on renforce les moyens de communication et de sensibilisation.

M. Janvier : Une des clés de la réussite, c'est en effet de faire comprendre à tout le monde qu'il faut changer nos modes de production et de consommation. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. Il faut renforcer la PEDAGOGIE. Il faut que les gens s'impliquent.

M. Hurtaud : Il faut aussi que chacun prenne conscience de quel est son propre système de refoulement des eaux usées. Ainsi sur la côte, en baie de Morlaix, une seule maison non raccordée a causé une pollution aux salmonelles pendant plusieurs années, avant qu'on identifie cette source.

Mme Le Roy : on va donc ajouter un point supplémentaire sur la nécessité d'allouer des moyens renforcés à la SENSIBILISATION et l'EDUCATION à l'environnement.

M. Pinault : Je suis toujours étonné que les moutons pâturent sur l'estran, j'ai envie de vous taquiner en vous demandant si c'est bien raisonnable de laisser pâturer les moutons. Plus sérieusement, pour revenir sur les NAEP, peut-on les dessiner dans les documents d'urbanisme ?

Mme Le Roy : oui, sans doute. Un schéma est à définir pour chaque nappe : vraisemblablement, on pourrait y inscrire que des mesures soient prises dans le cadre des documents d'urbanisme.

M. Boivent : Ce diaporama avec cette proposition d'avis amendé de l'action sur la pédagogie sera envoyé aux membres de la CLE. Il ne faut pas répéter tout ce qui a été dit à la CLE. C'est ennuyant pour les participants de revoir la même chose.

M. Bourel : Faites des propositions par mail.

M. Boivent : par mail chacun y va de son argument comment arriver à un accord ? Il faut qu'on s'entende sur le temps des réunions.

M. Belloir : le rôle du bureau est de voir et revoir.

M. Janvier : on présente le document à la prochaine CLE et on l'abonde à la CLE suivante.

¹ action avec Marion Diaz et François Guerrier à la MFR et transmission au REEPF puis au lycée agricole de Saint Aubin du Cormier

Conclusion Post réunion M. Boivent : la prochaine CLE sera consacrée à la présentation du document avec un premier avis basé sur la proposition du bureau.

Après une autre CLE consacrée à la question spécifique sur les NAEP, l'avis sera le cas échéant complété sur ce thème, et envoyé au comité de bassin et à l'AELB.

– **INVENTAIRE COURS D'EAU ZONES HUMIDES**

Le bilan des inventaires vous sera présenté directement en Commission Locale de l'Eau. Toutefois, l'inventaire a suscité des questions auxquelles nous répondons aujourd'hui et dans le détail desquelles nous ne reviendrons pas en CLE (voir présentation)

- Ce-2019-163

M. Bourel : Encore aujourd'hui des cours d'eau sont déplacés. Mais la DDTM n'a aucun dossier de déplacement. Voilà la situation aujourd'hui dans nos campagnes.

- Ce-2019-164

M. Bourel : Ce qui risque de se passer c'est que la voie publique soit abimée.

Mme Le Roy : nous proposons d'ajourner le nouveau tracé relatif à ce cours d'eau car des travaux de restauration y sont prévus par le Syndicat du Couesnon Aval, par conséquent le tracé va encore bouger pour du mieux.

- Ce-2019-092

M. Bourel : la DDTM a pris le temps de vérifier dans ses dossiers si oui ou non il y a eu une demande de busage. L'exploitant a busé sans autorisation. Ce n'est pas comme ça qu'on va protéger la qualité de l'eau.

Mme Le Roy : Le Cahier des charges de réalisation des inventaires mené entre 2009 et 2011 était sensiblement le même ailleurs en Ille et Vilaine et même au-delà et partait du principe d'inventorier les cours d'eau qui étaient busés dès leur source à partir de la fin de busage. En revanche, lorsque le busage était sur le linéaire, il était comptabilisé comme cours d'eau.

M. Bourel : c'est alarmant. Aujourd'hui on essaie de recoller les morceaux. Il faut que nos préfets et sous-préfets soient plus courageux.

Mme Le Roy : Le SAGE Couesnon interdit tous travaux depuis 2013. Mais on ne peut pas refaire l'intégralité des inventaires et vérifier avant 2013, si les travaux avaient été autorisés auprès de l'administration. Matériellement ça n'est pas possible et le cctp ne le prévoyait pas.

M. Bourel : Concernant *La base Noé*, Mr Marquet a demandé à l'exploitant d'enlever les buses. La Passiflore demande à ce que tous les abus soient transmis à la Passiflore. Demander à la CLE qu'on ajoute l'information.

Mme le Roy : on peut proposer à la CLE de rajouter une étape dans la procédure de mise à jour des inventaires cours d'eau qui consisterait à vérifier auprès des services de l'Etat, le cas échéant, la légalité des modifications apportés au cours d'eau et plus particulièrement le respect de la règle du SAGE Couesnon.

Conclusion : il est proposé de soumettre à la CLE, cette proposition d'étape supplémentaire dans la procédure de mise à jour des inventaires cours d'eau. **Post-réunion** : une réponse des services de la DDTM35 sera faite sur ce point en réunion de CLE

– **ARRETE CADRE SECHERESSE**

Mme Le Roy : C'est un arrêté très technique. Compte tenu de l'ordre du jour déjà chargé et du bref délai donné par l'administration (NB : 21 jours à compter de la réception du document le 26 Février), on aura du mal à entrer dans le détail de cet arrêté sècheresse aujourd'hui et à la CLE.

M. Boivent précise que c'est une discussion sur l'arrêté cadre. Les habitants du BV Couesnon étaient en restriction et pas le reste du dpt qui pourtant consommait l'eau du Couesnon. L'aval du Couesnon est alimenté par l'extérieur du BV. Il fait partie d'une zone unique de consommation. On a rectifié ce cadre-là ! Il y a eu une remarque sur les dérogations.

Mme Le Roy résume l'avis envoyé au nom du syndicat de BV avant que la CLE ne soit finalement consultée.

Post-réunion : compte tenu de l'ordre du jour déjà dense, et de la sollicitation récente des CLE par la DDTM35 (le 24 Février avec un délai de 21 jours pour répondre) il est proposé de ne pas examiner ce point en CLE et de considérer que la réponse faite le syndicat du bassin versant du Couesnon est suffisante.

CONTOURNEMENT NORD DE FOUGERES

Le bureau ne va statuer pour ou contre la rocade, il donnera juste un avis. Nous n'avons pas le temps d'aborder ce point en bureau aujourd'hui, les documents seront envoyés aux membres du bureau et présentés à la CLE.

M. Boivent précise que certaines variantes ne sont pas compatibles avec l'enjeu eau potable : si on remonte la prise d'eau de Fontaine la Chèze, on se prive de 10% des volumes. Mais la protection de l'eau n'est qu'un élément parmi d'autres.

DIVERS : DEMANDE DE M. BICHON CONCERNANT LA STATION D'ARDEVON-MONT SAINT MICHEL

M. Bichon : je souhaite partager mes inquiétudes concernant la station d'Ardevon-Mont Saint Michel. Il y a 1,5 km jusqu'au Couesnon. L'administration veut que nous installions une canalisation qui amène les eaux de sortie de station directement dans le Couesnon car le débit du Couesnon permet une dilution. Si le cours d'eau des marais était déclassé et classé en zone humide d'intérêt prioritaire, il permettrait un abattement bactériologique de la station d'épuration. La CLE doit donner un avis ou demander à ce qu'on puisse utiliser ce canal plutôt que de déverser directement dans le Couesnon. La construction d'une canalisation jusqu'au Couesnon n'est pas recevable.

Mme Le Roy : Il faut voir le projet dans sa globalité. En effet rejeter l'eau directement dans le Couesnon ne paraît pas une solution mais l'administration a proposé d'autres solutions notamment d'installer un bassin de traitement supplémentaire sur une parcelle qui appartient à la commune.

M. Bichon : vous parlez de la proposition de rajouter un traitement UV qui est hors de prix, alors qu'on tient là une solution qui ne coûte rien.

M. Bourel : Il serait intéressant d'avoir l'avis de la police de l'eau. Et si la capacité est de 5000 hbts il va falloir prévoir d'autres solutions d'assainissement.

M. Boivent : Ce canal dont tu parles c'est le milieu naturel, ce n'est pas la station d'épuration.

Mme Le Roy : Ce n'est pas un petit sujet. C'est une masse d'eau classée au titre de la Directive Européenne sur l'Eau avec des objectifs environnementaux à respecter. C'est compliqué pour la CLE de se prononcer sur cette question.

M. Boivent : C'est une problématique purement administrative, qui relève de l'administration. Ce qui est inquiétant c'est qu'on aura un afflux de personnes en août quand il n'y a plus d'eau dans le cours d'eau.

M. Léonard : Une saulaie d'infiltration pourrait peut-être être une solution.

M. Bernier : La CLE peut quand même donner un avis.

M. Boivent : Il faut diminuer l'impact dans le milieu naturel. Déclasser le cours d'eau ne va pas régler le problème. La proposition que l'on peut faire serait d'étudier la saulaie d'infiltration.

M. Bichon : On va étudier cela, on a 15000 m² disponibles. On va faire la proposition de création d'un serpentín dans les 10 000m² que possède la collectivité à côté et planter une saulaie.

Avis du bureau de CLE repris par M. Boivent :

On souhaite que le rejet ne se fasse pas directement dans le Couesnon et que soit étudiée une solution alternative comme par exemple l'implantation d'une saulaie dans la parcelle voisine en traitement complémentaire avant rejet au milieu.